

REUNION DU 22 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BOISVILLE LA SAINT PÈRE, dûment convoqué le 15 juin 2021, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Magalie Cathelineau, Maire.

Étaient présents : Magalie CATHELINÉAU, Jean-Louis MÉJANE, Sandra PERCHERON, Romain PRYLOUTSKY, Julien DOUSSINEAU – Adjoints ; Bruno CHESNOY, Léon GOUHIER, Jérémy RODRIGUES, Philippe RAMOND, Gilles PERCHERON, Olivier BOURGINE, Marc PLESSIS.

Étaient excusés : Philippe MAISONS (pouvoir à Julien Doussineau), Barbara DRUENNE (pouvoir à Marc Plessis), Hélène GUILLET-GUILLON (pouvoir à Romain Pryloutsky).

Monsieur Jérémy RODRIGUES est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour : décision modificative et dématérialisation des actes. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 MAI 2021

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DÉCISION MODIFICATIVE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit de 28 231 € pour alimenter le compte 73928, comme suit :

- + 28 231 € au compte 73928 (attribution de compensation années antérieures)
- 28 231 € au compte 615 231 (entretien et réparations voiries)

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, cette modification budgétaire.

DÉMATÉRIALISATION DES ACTES

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la collectivité au dispositif de télétransmission des actes à la Préfecture.

Un marché public devra être passé avec un prestataire afin d'organiser cette transmission.

De plus, une convention devra être conclue avec la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, approuve le principe de la télétransmission et autorise le maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre du dispositif.

ENEDIS

Madame le Maire donne la parole à deux responsables de chez Enedis, afin qu'ils informent les conseillers municipaux du fonctionnement du nouveau compteur LINKY.

SORTIE FINANCIÈRE DE LA 3CB

Par arrêté préfectoral du 8 décembre 2016, la communauté de communes Cœur de Beauce a été créée par fusion des communautés de communes de la Beauce de Janville, de la Beauce d'Orgères et de la Beauce Vovéenne au 1^{er} janvier 2017.

Par arrêté préfectoral du 6 juillet 2017, quatre communes ont été autorisées à se retirer de la communauté de communes Cœur de Beauce au 1^{er} janvier 2018 : Allonnes, Boisville-la-Saint-Père, Boncé et Theuville.

Le retrait a été opéré conformément à l'article L. 5214-26 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L. 5211-25-1 du code précité, la communauté de communes et les quatre communes ont dialogué afin de trouver un accord sur les conditions financières et patrimoniales du retrait de la communauté de communes.

Durant les deux années écoulées, de nombreux échanges ont eu lieu, dont plusieurs réunions en préfecture en présence des services de l'État. Ils ont permis de dégager la méthodologie suivante :

- la répartition est établie sur la base de l'inventaire de l'actif et du passif arrêté au 31 décembre 2016 et des résultats des comptes administratifs 2016 ;
- la répartition se fonde sur le critère de la population municipale INSEE de la commune rapportée à la population INSEE de la communauté de communes Cœur de Beauce au 31 décembre 2016 ;
- pour l'eau, la répartition se fait au nombre de m³ ;

La réunion organisée le 2 juin 2021, sous la présidence du Secrétaire Général de la préfecture, a permis de trouver un accord sur les conditions financières de sortie des communes d'Allonnes, Boisville-la-Saint-Père, Boncé et Theuville de la communauté de communes Cœur de Beauce.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte la proposition ci-dessous.

	ALLONNES	BOISVILLE	BONCE	THEUVILLE	COÛT CC
Compte administratif	73 210,21 €	161 487,56 €	45 717,96 €	138 002,24 €	418 417,97 €
Soulte	74 517,33 €	- 35 850,11 €	52 470,69 €	167 974,08 €	259 111,99 €
TOTAL	147 727,54 €	125 637,45 €	98 188,65 €	305 976,32 €	677 529,96 €

CELLNEX - VALOCIME

Madame le Maire informe qu'un prochain rendez-vous aura lieu avec Cellnex.

FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Madame le Maire donne lecture de la demande du Conseil Départemental 28, proposant une participation, afin de venir en aide aux jeunes euréliens dans le cadre de leur parcours d'insertion.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer à ce fonds FAJ pour 100€, au titre de l'année 2021.

EMPRUNT CREDIT AGRICOLE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté ;

Il décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole VAL DE FRANCE, les conditions de taux de l'Institution en vigueur à la date de l'établissement des contrats, l'attribution d'un prêt à moyen terme d'un montant de 50.000 Euros, d'une durée de 7 ans, au taux fixe de 0,47 % avec des échéances constantes trimestrielles.

Frais de dossier : 50 Euros

Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

Le Conseil Municipal confère toutes les délégations utiles à Madame le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

13 JUILLET

Madame Sandra Percheron informe que seul le feu d'artifice sera tiré, en cette période de crise sanitaire, toujours compliquée. Le traiteur et le DJ ont été annulés.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe :

- M. et Mme Bizard souhaite que le chemin rural derrière chez eux soit nommé. Le conseil municipal leur propose le chemin des chasseurs.
- des dégradations ont eu lieu au tennis couvert, par 3 adolescents de Boisville. Les familles sont venues rencontrer Madame le Maire. La gendarmerie et Chartres Métropole (propriétaire du bâtiment) ont été informés.

Monsieur Romain Pryloutsky donne lecture des questions d'Hélène Guillet-Guillon :

- qu'en est-il du poissonnier ? effectivement un poissonnier vient 1 fois par semaine 15 à 20 minutes devant la boulangerie.
- un jour quelqu'un a évoqué l'idée d'un marché ? Madame Sandra Percheron répond qu'il serait peut-être bien d'organiser un marché de producteur une fois dans l'année.
- pour info, le camion de pizzas ne sera pas présent le 13 juillet.

Monsieur Jean-Louis Méjane informe qu'une commission des travaux aura lieu mercredi 30 juin à 18h30 en mairie.

Madame Sandra Percheron demande qu'il soit rajouté un parking à vélo devant l'école.

Monsieur Léon Gouhier informe qu'il a eu des demandes pour des logements et qu'il faut faire les travaux rapidement.

Monsieur Olivier Bourguine demande si des décisions sont prises lors des réunions d'adjoints ? Madame le Maire répond que non, sauf cas urgent, mais que toutes les informations passent par les commissions.

Monsieur Jérémy Rodrigues informe qu'il y a un trou « dangereux » sur la route de Réclainville devant la maison Orange et que les orages ont créé plusieurs inondations dans Chevannes, Boisville Honville et Demainville.

La séance est levée à 21h10.